

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le 28 mars, à dix sept heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, ANQUETIL Stéphanie, BARBE Eric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, LEJEUNE Marie-Henriette, LEPOIVRE Jean-Ghislain, LEROND Maurice, ROUÉ Georges, THIBERGE Pascal

Le Conseil a choisi Patrick LAVARDE comme secrétaire de la séance.

### **Présentation et approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2008**

S'agissant d'examiner la gestion de l'exercice 2008, le maire indique qu'il devra se retirer au moment de l'approbation des comptes.

Il cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter et commenter l'ensemble des comptes administratifs qui sont strictement conformes aux comptes de gestion établis par le receveur.

En préambule, M. LAVARDE confirme la bonne santé financière de la commune qui a des résultats de fonctionnement excédentaires, un endettement qui reste quasi nul et une fiscalité contenue grâce à une politique d'investissement qui mobilise au mieux les possibilités de subvention. Une gestion rigoureuse est indispensable pour dégager un autofinancement suffisant pour assurer un bon niveau d'investissement. Il détaille ensuite les résultats pour chacun des comptes.

Pour le budget général de la commune, les comptes 2008 font ressortir un excédent de fonctionnement de 155 525 € (capacité d'autofinancement de l'année), qui ajouté au report de 2007, dégage un résultat comptable positif de 487 458 €. La section d'investissement présente des dépenses payées sur l'exercice de 92 818 € auxquelles il faut ajouter 180 269 € de dépenses engagées qui seront payées sur 2009, équilibrées par 196 154 € de recettes (subventions, dotations) perçues sur l'exercice et par l'excédent de 384 340 € reporté de 2007. Le résultat comptable est positif de 132 335 € en investissement (mais serait négatif de 47 933 € en tenant compte des restes à réaliser).

Les comptes du camping dégagent un excédent d'exploitation de 25 328 € sur l'exercice contre 21 222 € en 2006. Avec l'excédent reporté de 2007, le résultat est de 288 486 € pour la section de fonctionnement. En investissement, il y a un déficit de 3 210 € lié à quelques travaux. Il est proposé au Conseil d'affecter ce déficit sur le résultat positif de la section de fonctionnement.

Les comptes de l'assainissement font ressortir un résultat positif de 116 717 € en fonctionnement et de 47 524 € en investissement.

En synthèse, les résultats cumulés font ressortir un excédent de 892 661 € pour le fonctionnement et de 176 649 € pour l'investissement. Globalement la situation consolidée des comptes est positive à hauteur de 1 069 310 € (889 041 € si l'on déduit des restes à réaliser engagés en 2008 à payer sur 2009).

Le maire s'étant retiré, et sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs de l'exercice 2008 et décide de l'affectation aux résultats selon les propositions faites.

### **Présentation et vote des budgets primitifs 2009**

Le maire cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter les propositions budgétaires de l'année 2009.

Tout d'abord, M. LAVARDE expose les orientations qui sous tendent le projet de budget de la commune : continuer à maîtriser les charges de fonctionnement afin de dégager l'autofinancement maximum, privilégier la réalisation des investissements correspondant aux projets déjà décidés ou initiés en mobilisant au maximum les subventions possibles, stabiliser la fiscalité dans un contexte marqué à la fois par la situation économique difficile et l'augmentation de la fiscalité intercommunale (en partie compensée pour Graye par l'harmonisation des taux intercommunaux pour les ordures ménagères).

Il présente ensuite de manière détaillée chacun des budgets.

Le budget général de la commune s'élève à 892 519 € pour le fonctionnement.

Pour les recettes de fonctionnement, 405 061 € sont prévus sur l'exercice, le reste venant du résultat reporté de 2008. Le produit des impôts représente 39,5 % des recettes de l'exercice, en légère baisse en part relative par rapport à 2008 (où il était de 40 %). Il est en progression de 1 %, uniquement liée à l'actualisation de la base d'imposition, alors qu'il est proposé de maintenir constants l'ensemble des taux d'imposition. Sur les trois dernières années, la fiscalité communale sera restée très nettement en dessous de l'inflation.

En dépenses, les différents postes de charges sont globalement maintenus au niveau de 2008 avec la volonté de maîtriser les charges de fonctionnement. Les subventions aux associations sont reconduites (CCAS 1000 €, comité des fêtes 1000 €, ACCA 650 €, Harmonie 350 €, Comité Juno-Beach 60 €, Patrimoine rural du Bessin 60 €, Secours catholique 150 €, Club omnisports du collège 150 €) et de nouvelles subventions sont accordées (100 € au collège pour classe de neige, 100 € pour les anciens combattants, 100 € pour Etre à domicile).

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice serait ainsi de 87 000 €, du même ordre qu'en 2008. Un virement de 474 458 € est proposé pour abonder la section d'investissement, 100 000 € étant conservés en « réserve ».

La section d'investissement du budget de la commune s'élève à 892 949 €. Les recettes proviennent des virements mentionnés précédemment et de subventions. Outre la prise en compte des restes à réaliser de 2008, les dépenses budgétées pour l'exercice sont de 712 680 €. La ventilation de ces dépenses est basée sur le programme prévisionnel de travaux qui pourra être réalisé, sans recours à l'emprunt, après instruction par les commissions compétentes. Les priorités portent sur l'achèvement du programme de défense contre la mer (stabilage), la voirie (place de l'église, extension éclairage public,...), les bâtiments et l'écoulement des eaux pluviales.

Le budget du camping (incluant le point d'accueil) est de 408 986 € en fonctionnement dont 120 500 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice (prévision pour une « année moyenne »). Malgré une croissance des dépenses de personnel, il est possible de virer 115 386 € vers la section d'investissement et de conserver 180 000 € en « réserve ». La section d'investissement s'élève à 118 596 €, ce qui permettra de financer sans difficulté les travaux à réaliser au camping (informatisation, plantations, bâtiments,...).

Le budget de l'assainissement est de 163 912 € en fonctionnement, sur des bases identiques à l'an passé, et de 97 495 € en investissement pour pouvoir financer l'extension du réseau de desserte du poste de secours et des études.

Après cette présentation, M. LAVARDE répond aux diverses questions et demandes de précisions des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'ensemble des budgets primitifs à l'unanimité et fixe les taux des impôts pour l'année 2009 à :

taxe d'habitation 8,91 %, taxe foncière bâti 18,0 %, taxe foncière non bâti 36,51 %, taxe professionnelle 15,0 %.

**Application des dispositions de l'article 1er de la Loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L1615-6 du CGCT, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008**

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront au 1er trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007, soit 273 007 €
- décide d'inscrire au budget de la commune 652 127 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 139 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat
- autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**Tarifs 2009 du camping municipal**

Le maire propose d'effectuer quelques ajustements à certains tarifs :

- campeur : 4,00 € (soit + 2,6 %)
- emplacement : 4,60 € (soit + 2,2 %)
- bateau ou deuxième véhicule : 2,60 € (+ 4 %)
- animal : 2,00 € (+ 10 %)

Les autres postes du tarif restent inchangés.

Le conseil adopte à l'unanimité ces modifications tarifaires.

**Demande de subvention APCR**

Monsieur THIBERGE présente un dossier de demande de subvention APCR auprès du Conseil général pour une double opération :

- travaux de maçonnerie sur les murs du cimetière et de la grande aux dîmes pour un montant de 21 898 € HT;
- travaux d'évacuation des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église pour un montant estimé à 19 287 € HT.

Le montant total s'élève donc à 44 185 € HT avec une subvention sollicitée au taux de 40 % sur un montant plafonné à 31 000 €, soit une subvention escomptée de 12 400 €.

Le conseil décide de solliciter la subvention pour ces travaux inscrits au budget 2009.

**Questions diverses**

- **Prévisions de programme pour la commémoration du 65 ème anniversaire du**

## **Débarquement**

Monsieur BARBE précise que plusieurs délégations sont annoncées : vétérans anglais, Royal Engineers (60 personnes), cadets Oxfordshire (20 personnes).

Une première cérémonie devrait avoir lieu le 5 juin en début d'après-midi au char et au mémorial canadien, et la cérémonie officielle du 6 juin se tiendrait en fin de matinée avec la participation de l'harmonie de Courseulles, les vétérans et les soldats britanniques.